

l'arrangement auquel elles ont souscrit. Il appartient au ministère de faire cesser la situation absurde qui règne aujourd'hui en Nouvelle-Ecosse. C'est la deuxième fois que l'interprétation de quelque disposition mineure d'un accord provoque une grève des mineurs.

A mon sens, nous avons droit à une déclaration complète et circonstanciée au sujet de la situation. Actuellement, point n'est besoin de nous tourmenter quant à des mesures qui ne produiront aucun résultat immédiat. Le règlement de la grève produira des résultats très pratiques car les hommes gagneront de l'argent et l'industrie fondamentale de la Nouvelle-Ecosse,—les houillères et les aciéries, auxquelles nulle autre industrie ne peut se comparer,—se remettra à l'œuvre. Si le ministère du Travail ne peut régler la grève, alors je répète qu'il ne vaut pas grand chose. Mettons l'épaule à la roue pour que l'industrie de la Nouvelle-Ecosse se mette en branle au cours du mois de juin. Nous pourrions alors faire des envolées oratoires tant que dureront nos poumons afin de décrire les beautés de cette excellente province canadienne.

L'hon. PAUL MARTIN (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Nous avons tous écouté attentivement, j'en suis sûr, les observations formulées par ceux qui ont participé à un débat qu'on aurait fort bien pu remettre à demain soir ou à plus tard. Toutefois, je veux assurer tous ceux qui ont participé au débat que je signalerai à mes collègues, les diverses questions soulevées par les honorables députés. Le Gouvernement continuera à examiner ces questions sérieusement et activement.

Les observations formulées par l'honorable préopinant, que nous avons tous notées avec intérêt, seront signalées au ministre du Travail (M. Mitchell). Puis-je lui rappeler que lorsque le ministre du Travail s'est occupé de la question, l'honorable député de Cumberland (M. Black) que la maladie empêche d'être à son siège ce soir, l'a félicité des efforts qu'il a tentés en vue de régler le différend. Le Gouvernement s'intéresse à cette question, et il fait en sorte que tous les rouages économiques du pays fonctionnent de manière à assurer à toute la population une vie aussi pleine que possible. Monsieur l'Orateur, l'administration s'occupera de ces questions continuellement et continuellement, et on voudra bien me laisser passer à mes crédits maintenant.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Golding.)

SECRETARIAT D'ÉTAT

366. Administration, \$126,198.

L'hon. M. MARTIN: Réservé.

M. FLEMING: Monsieur le président, ce n'est pas ce qui avait été entendu.

L'hon. M. MARTIN: Il avait été entendu vendredi dernier que nous mettrions les crédits de deux ministères en délibération. L'honorable représentant de Davenport corroborera ma déclaration.

M. MacNICOL: Parfaitement.

L'hon. M. MARTIN: Dès que nous aurons ouvert les crédits de ces deux ministères à la discussion, nous les réserverons, et nous passerons ensuite aux crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. FLEMING: Je soutiens que nous ne devrions pas ouvrir ces autres ministères à la discussion mais passer immédiatement aux crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. C'est ce qui avait été entendu avec l'honorable représentant de Hastings-Peterborough.

L'hon. M. MARTIN: Il n'y a aucune violation de l'entente. Je me suis engagé à demander que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides demain soir. L'honorable représentant de Davenport voudra bien reconnaître, j'en suis certain, que nous procédons de la bonne façon.

M. MacNICOL: Parfaitement.

M. FLEMING: Que ferons-nous demain soir? Le ministre compte-t-il mettre alors en délibération les crédits de deux autres ministères?

L'hon. M. MARTIN: Non. Nous étudierons ceux du ministère de l'Agriculture, ou bien ceux du ministère de la Santé et du Bien-être social.

(Le crédit est réservé.)

COMMERCE

379. Administration, \$246,417.

Le crédit est réservé.

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

200. Administration, \$531,954.

M. WRIGHT: Le ministre me permet-il de lui poser quelques questions portant sur l'administration des allocations familiales?

L'hon. M. MARTIN: Si l'honorable député veut poser quelque question explicite se rattachant à un crédit particulier, me permettrait-il de lui conseiller d'attendre que le crédit soit mis en délibération? La coutume veut qu'à